



Commune de Saint Hilaire la Palud

Place de la Mairie

79 210

Tel : 05 49 35 32 15

Fax : 05 49 35 31 79

Courriel : mairie-sthilaire-la-palud@wanadoo.fr

St Hilaire la Palud , le 3 Novembre 2020

INFORMATIONS dans le cadre du re-confinement prévu jusqu'au 1^{er} décembre.

Service Administratif de la mairie :

La mairie est ouverte au public.

Lundi et mardi de 9 h à 12 h - Mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 17 h

Numéro de téléphone : 05 49 35 32 15 - Courriel : mairie-sthilaire-la-palud@wanadoo.fr.

Le C.C.A.S. est à votre disposition, et plus particulièrement en cette période, vous pouvez, pour être contacté régulièrement, vous inscrire sur la liste des personnes vulnérables et ou isolées, (joindre la mairie)

L'Assistant social n'assurera pas ses permanences sur la commune, il est joignable au 05 49 77 10 60, et vous recevra à Frontenay Rohan Rohan pour les situations urgentes, sinon téléconsultation.

Conseil Municipal : Le conseil municipal du 19 novembre 2020 est maintenu mais la présence du public n'est pas autorisée en raison du confinement.

Service technique municipal :

Les services fonctionnent tous les jours du Lundi au vendredi.

L'Agence Postale Communale :

est ouverte au public lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h30

Marché Dominical :

Reste ouvert tous les dimanches, sur la place de la mairie de 9h00 à 13h00.

Les ordures ménagères : Service de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Maintien de la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

Plus de précision sur www.niortagglo.fr

Les déchetteries : Pendant la période du confinement, les déchetteries restent ouvertes aux horaires habituels. (Le Vanneau : Lundi-Mercredi-Jeudi -Vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00)

Le Cimetière est ouvert au public

L'église est ouverte

Les cérémonies religieuses sont interdites, sauf les enterrements dans la limite de 30 personnes et les mariages dans la limite de 6 personnes.

Sont fermés au public : La salle des fêtes, Les salles associatives et La Bibliothèque.

RETOUR des attestations de déplacement :

Comme au printemps, la règle est de rester chez soi au maximum. Pour sortir une attestation est nécessaire avec des motifs similaires : rendez-vous médical, assistance à un proche, courses essentielles, prendre l'air près de chez soi.

Des attestations de déplacement et des masques en tissu sont disponibles à la mairie.